

CONSEILS DE CLASSE 2^e SEMESTRE

Année scolaire 2021 2022

DATE	HORAIRE	Principal DISTANCIEL	Principale Adjointe DISTANCIEL	Directrice de SEGPA Salle d'étude
Jeudi 9 juin	16h15	301		
	17h15	307		
	18h15	305		
Vendredi 10 juin	12h30			306
	14h15	302		406
	15h15	308		
	16h15	309		
Lundi 13 juin	16h15	303		
	17h15	304	408	
Mardi 14 juin	16h15		405	
	17h15		402	
Jeudi 16 juin	16h15		403	
	17h15		404	
Vendredi 17 juin	15h15		409	
	16h15		410	
Lundi 20 juin	16h15		401	
	17h15		407	
Mardi 21 juin	16h15		507	
	17h15		505	
Jeudi 23 juin	16h15		509	
	17h15		503	
Vendredi 24 juin	12h30			506
	13h30		508	606
	14h15		504	
	15h15		501	
	16h15	601	502	
Lundi 27 juin	16h15	602		
	17h15	603		
	18h15	604		
Mardi 28 juin	16h15	605		
	17h15	607		
	18h15	608		

L.Massé
Principale Adjointe

RECOMPENSES	MOYENNE	REMARQUES	REMARQUES COMMUNES
TABLEAU D'EXCELLENCE	17 ET +	Aucune note <10. <u>Aucune remarque négative.</u>	Seules les informations portées sur le bulletin sont prises en compte. Les appréciations portées sur le bulletin doivent être en adéquation avec les interventions orales lors du conseil de classe. La moyenne générale est arrondie au 1 / 10^{ème} de point supérieur. Lors du vote, à la majorité des avis des enseignants présents (ou représentés par un avis écrit), pour l'attribution d'une récompense ou d'une sanction, le président pose trois questions : - Qui est pour ? - Qui est contre ? - Qui s'abstient ? En cas d'égalité, le président tranche. Le conseil de classe peut proposer une récompense inférieure. ► La conduite fait partie des éléments d'appréciation et conditionne l'obtention de chacune des récompenses. Le 19 Mai 2017, le principal.
FELICITATIONS	DE 15 A 16.9	Aucune note <10. <u>Aucune remarque négative.</u>	
TABLEAU D'HONNEUR	DE 13 A 14.9	Une seule note est tolérée entre 08 et 10.	
ENCOURAGEMENTS	DE 11 A 12.9	Deux notes sont tolérées entre 08 et 10, ou une note entre 07 et 10 tolérée.	
TABLEAU DU MERITE	< 11	L'élève est volontaire et motivé, a des difficultés mais fait preuve de sérieux.	
SANCTIONS Les sanctions peuvent être soumises au vote du conseil de classe quelle que soit la moyenne trimestrielle de l'élève.			
AVERTISSEMENT CONDUITE	Deux remarques écrites sur le comportement de l'élève mènent à la mise au vote de la sanction.		
AVERTISSEMENT TRAVAIL	Deux remarques écrites sur le travail de l'élève mènent à la mise au vote de la sanction.		
AVERTISSEMENT TRAVAIL ET CONDUITE	Deux remarques sur la conduite + deux sur le travail mènent à la mise au vote de la sanction.		
BLÂME TRAVAIL, BLÂME CONDUITE, et BLÂME TRAVAIL ET CONDUITE	Il peut être attribué dès le premier trimestre La décision se fait au choix du conseil de classe, pour chaque trimestre et pour chacune des sanctions.		